

SOCIÉTÉ VITICOLE D'AMOURAH (1884-1895), Dollfusville

Création de la Compagnie algérienne

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie_algerienne.pdf

ANTÉCÉDENTS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Exercice 1883

Assemblée générale ordinaire du 3 mai 1884

(*Le Messenger de Paris*, 10 mai 1884)

.....
À Amourah, l'état des plantations, qui comprennent 26 hectares, continue à se présenter dans les meilleures conditions. Nous avons récolté de 6 à 700 hectolitres sur les quelques hectares que nous avons plantés dans l'année de notre installation, soit environ 50 hectolitres à l'hectare. Cette année, le résultat sera encore modeste, parce qu'il correspond à l'année 1881 où, par suite de la sécheresse, les plantations ont complètement manqué. Mais en 1885, la récolte portera sur plus de 100 hectares et deux ou trois ans après, on sera dans la période de la pleine production. Il reste, pour arriver à ce résultat, à achever les caves ; leur établissement, en raison de la nature du terrain, a présenté quelques difficultés dont le seul inconvénient sera peut-être d'entraîner une dépense un peu plus importante que nous ne l'avions d'abord prévu.

L'entreprise d'Amourah nous a paru, à raison de son caractère et de son importance, pouvoir donner lieu à une combinaison dont nous allons vous entretenir à la fin de cet exposé, et que nous n'avons pas voulu accepter définitivement avant de la soumettre à votre approbation.

.....
Il nous reste maintenant, messieurs, à vous entretenir de la combinaison à laquelle nous paraît devoir donner lieu notre entreprise d'Amourah.

Nous avons, comme nous vous le disions, planté 236 hectares et nous avons fait une partie des caves nécessaires à l'exploitation. Par suite de règlements complémentaires, le montant des dépenses effectives s'élève au 31 décembre à 700.000 francs en chiffres ronds, et l'on peut évaluer à 400.000 francs ce qui reste à dépenser pour parfaire l'entreprise. Nous avons encore les caves à finir et notre intention était de porter jusqu'à 300 hectares le chiffre de nos plantations.

La belle végétation de nos vignes nous donnait même le désir de dépasser ce chiffre, et il y a lieu de reconnaître que les terres d'Amourah se prêteraient facilement à des plantations beaucoup plus importantes.

Aujourd'hui qu'il a été pourvu aux premiers frais d'installation, de nouvelles plantations pourraient être faites dans des conditions plus économiques et le développement de notre colonie viticole présenterait évidemment de nombreux avantages. Mais, d'autre part, il nous paraissait sage de ne pas immobiliser dans une

entreprise, malgré les chances de succès qu'elle peut offrir, des capitaux plus considérables.

C'est dans ces circonstances qu'un groupe de personnes ayant confiance dans l'avenir de la vigne en Algérie est venu nous proposer de planter, non loin d'Amourah, de la vigne sur des terres appartenant à la Compagnie, et désignés sous le nom de l'Oued-Cheurfa.

La Compagnie apportait les terres, le groupe apportait les capitaux et reconnaissait en dehors de son apport certains avantages à la Compagnie. L'étude de cette combinaison qui avait, en principe, l'assentiment de votre conseil, l'a conduit à examiner si, en raison de la proximité des deux établissements, de la corrélation qui existerait entre eux, il ne vaudrait pas mieux les fusionner pour aboutir à une grande et seule entreprise, trouvant dans des éléments nouveaux les capitaux nécessaires pour le développement dont nous vous signalions tout à l'heure les avantages. La difficulté était d'apprécier la part revenant à chacun dans cette fusion, et ce n'est qu'après une étude approfondie de la question que nous sommes arrivés à la combinaison que nous avons l'honneur de vous présenter et qui nous a paru concilier, dans une juste mesure, les intérêts en présence.

Il serait formé une société anonyme au capital de 2 millions de francs, représenté par 4.000 actions de 500 fr.

La Compagnie apporterait à cette société ses constructions, plantations, représentant une dépense de 700.000 fr. ainsi qu'un millier d'hectares environ, tant à Amourah qu'à l'Oued-Cheurfa.

Pour tenir compte des résultats déjà acquis, et sans parler des parts de fondateur sur lesquelles nous reviendrons plus loin, cette somme de 700.000 fr. serait majorée de 200.000 fr. à titre de prime, qui viendrait ainsi la porter à 900.000 francs. D'autre part, les terrains seraient évalués à la somme de 200.000 fr.

Par conséquent, en représentation de ses apports, la Compagnie recevrait en actions de la société 1.100.000 fr. Le solde du capital, soit 900.000 fr., serait fourni en espèces par le groupe nouveau, se portant garant de la souscription de 1.800 actions.

Enfin, pour compléter cet exposé de la combinaison, il y a lieu d'ajouter que sur les bénéfices excédant 6 % du capital versé, il serait prélevé 15 % à répartir de la manière suivante :

5 % aux fondateurs du groupe,
10 % à la Compagnie Algérienne.

Telles sont, Messieurs, les principales bases de la convention intervenue entre nous et le groupe nouveau et que nous ne voulons rendre définitive qu'après l'avoir portée à votre connaissance.

Votre conseil a, sans aucun doute, messieurs, tous pouvoirs pour conclure cette affaire, mais, à la tête du groupe avec lequel nous avons négocié se trouvent deux de vos administrateurs, MM. Dollfus Galline et Paul Mirabaud. Bien que, d'après l'avis de nos conseils judiciaires, cette fixation ne rentre ni dans les termes, ni dans l'esprit de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, ces deux messieurs, par un sentiment que vous apprécierez, ont exprimé le désir que la question fût portée devant vous ; nous avons partagé leur manière de voir, et nous vous soumettons une résolution tendant à approuver une convention intervenue entre la Compagnie, d'une part, et MM. Dollfus et Mirabaud, d'autre part, à l'effet de constituer, pour l'exploitation du domaine viticole d'Amourah, une société au capital de 2 millions de francs.

Si vous adoptez, Messieurs, cette résolution, nous mettrons à votre disposition 400 des actions attribuées à la Compagnie, désireux de vous associer ainsi plus étroitement à notre entreprise. Nous prions ceux d'entre vous, qui voudront prendre de ces actions, de nous faire connaître leur intention avant le 1^{er} juin. Les actions leur seront cédées au

pair et dans les conditions de la souscription des actions représentant le capital espèces ; c'est-à-dire que les preneurs devront verser par action le quart, soit 125 francs au 1^{er} juin. Les trois autres quarts seront payés au fur et à mesure des appels décidés par le conseil d'administration de la Société d'Amourah.

.....

SOCIÉTÉ ANONYME

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 9 mai 1885
(*Le Messenger de Paris*, 11 mai 1885)

.....

Conformément à la décision de la dernière assemblée générale, nous avons fait à la Compagnie viticole d'Amourah l'apport du domaine d'Amourah, contre remise de 2.200 actions entièrement libérées de 500 francs, soit 1.100.000 francs ; sur ces 2.200 actions, 1.800 nous étaient attribuées en représentation de nos dépenses et de la valeur des terrains, les 400 autres nous étaient attribuées à titre de prime.

En juin dernier, ces 400 actions furent mises au pair à la disposition des actionnaires, mais il ne nous en a été demandé que 245 et cette vente a produit au profit de notre Compagnie une somme de 122.500 francs. La situation de la Compagnie vinicole d'Amourah est très satisfaisante, la superficie plantée en vigne est aujourd'hui de 350 hectares, et déjà, l'année dernière, la récolte s'est élevée à plus de 2.000 hectolitres ; nous avons le meilleur espoir dans le succès de cette entreprise.

MÉRITE AGRICOLE
(*Le Temps*, 22 juillet 1885)

Coste, directeur de la Compagnie viticole d'Amourah (Algérie).

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée ordinaire du 6 mars 1886
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 mars 1886)

.....

La Compagnie Viticole d'Amourah entre dans sa période de production ; la récolte portera sur 200 hectares et produira sans doute 8.000 hectolitres de vin.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Messenger de Paris*, 14 mars 1887)

.....
La situation du domaine d'Amourah est fort satisfaisante ; la récolte de 1886 a produit 12.000 hectolitres de vin blanc et rouge alors que, l'année dernière, les prévisions ne l'estimaient qu'à 8.000 hectolitres. La superficie du domaine d'Amourah est de 1.080 hectares sur lesquels 371 hectares seulement sont plantés. Il est permis d'espérer prochainement un rendement plus considérable. Ce domaine, si l'on en juge par les résultats déjà acquis, donnera de très sérieux bénéfices.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Messager de Paris*, 26 mars 1888)

.....
La Compagnie d'Amourah est d'origine récente. Son outillage à l'heure actuelle est complété et ses installations terminées. Tout fait présager un avenir fructueux.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Assemblée générale ordinaire du 29 mars 1890
(*Le Messager de Paris*, 31 mars 1890)

.....
Le compte des actions d'Amourah a été réduit de 259.746 fr. 45 c., solde des bénéfices réalisés lors de la cession du domaine. Cette somme, passée au compte Divers, était restée sans emploi ; l'application que nous en avons faite répond à un désir exprimé lors de la dernière assemblée générale, et la valeur de l'action s'est, par suite, trouvée ramenée à 395 fr.35.

La situation de la Compagnie d'Amourah, sans qu'elle permette encore de distribuer un dividende, s'est d'ailleurs améliorée. La baisse des vins a eu un terme cette année et l'augmentation des prix a permis la réalisation immédiate de la plus grande partie de la récolte de 1889, qui atteint près de 20.000 hectolitres.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

.....
Le conseil d'administration vous indique notamment que le bénéfice de 259.746 fr. 65, réalise sur la cession du domaine d'Amourah lors de la création de la Compagnie Viticole et laissé parmi les divers du passif, a été employé à ramener le prix de revient des 2.482 actions de la Compagnie Viticole d'Amourah que vous possédez au prix de 395 fr. 35 par action.

DÉCORATIONS DU MÉRITE AGRICOLE
(*Le Petit Marseillais*, 26 juillet 1890)

Paris, 25 juillet, soir. Sont nommés : au grade d'officier du Mérite agricole :
Coste, directeur de la société viticole d'Amourah (Algérie).

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 2 avril 1892
(*Le Messenger de Paris*, 4 avril 1892)

Nous n'avons rien à ajouter aux explications que nous vous avons fournies l'année dernière sur la situation de la Compagnie d'Amourah. La récolte a été abondante (27.000 hectolitres) mais les vins ayant été inventoriés à des prix très bas, le compte de profits et pertes a été soldé sans bénéfice. Les ventes subissent d'ailleurs un ralentissement provoqué par l'état général du marché.

.....

Vignoble d'Aïn-Regada

Tous nos efforts tendent à augmenter nos débouchés, nous avons des représentants à Constantine, à Sétif et nous expédions à Bercy, dans l'entrepôt de la Société viticole d'Amourah, une certaine quantité de nos vins que nous chercherons à placer dans Paris.

.....

En raison de ses occupations, M. Champouillon nous a exprimé le désir de ne pas se représenter à vos suffrages... Nous vous proposons de le remplacer par M. Fabry ¹, administrateur délégué de la Compagnie d'Amourah.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 15 avril 1893
(*Le Messenger de Paris*, 17 avril 1893)

.....

En ce qui concerne la Compagnie d'Amourah, nous avons le regret de vous dire que la dernière récolte a été mauvaise. De 27.000 hectolitres en 1894, on est tombé à 13.000 hectolitres, en raison des dégâts causés par les sauterelles et de conditions climatiques exceptionnellement défavorables.

Aussi avons-nous cru devoir effectuer un prélèvement de 360.753 fr. 55 sur le fonds de prévoyance pour amortir les 2.482 actions que nous possédons et en ramener la valeur à 620.500 fr., soit à 250 fr. par titre.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

¹ Pol Fabry (1839-1918) : ingénieur ECP. Marié à Claire-Élisabeth Bompard, fille d'un député-maire de Bar-le-Duc. Conseiller général d'Étain (1864-1883). Administrateur de la Cie d'éclairage et de chauffage par le gaz de la banlieue de Paris (1879), puis président de la Société l'éclairage électrique (1882) — d'où sa proximité avec Carimantrand — absorbée en avril 1918 par la Thomson-Houston, dont il devient administrateur jusqu'à son décès en juin suivant. Entre-temps, administrateur délégué de la Compagnie viticole d'Amourah (Algérie), administrateur de la Compagnie sucrière des Antilles (1889), de la Société sucrière de l'usine Pointe-Simon (1890), de la Compagnie algérienne (1892), des assurances Le Monde des Glacières de Paris, de la Cie française des mines de Bamble, en Norvège (1894), de la Cie des chemins de fer de l'Est (1901), et de la Compagnie fermière de l'Ogoué (1909).

Trois enfants : Gabrielle, mariée au colonel Louis Malézieux (d'où une fille mariée au baron Julien Chadenet, de la Société générale) ; Jeanne, mariée à Louis Charlier (secrétaire général, puis conseiller financier du Paris-Orléans, administrateur de l'Éclairage électrique, des Glacières de Paris, des assurances Le Monde, des Produits chimiques de Marseille-L'Estaque, de la Société auxiliaire de transports maritimes, commissaire aux comptes des Forces motrices de la Meuse...) ; et René.

Assemblée générale ordinaire du 14 avril 1894
(*Le Messager de Paris*, 11 avril 1894)

RAPPORT DES COMMISSAIRES

.....
Les valeurs diverses sont descendues de 891.317 francs à 684.537 fr. 30, par suite de la vente de 138 actions de la Compagnie de Mokta, et d'un amortissement de 50 francs par action sur les titres de la Société viticole d'Amourah, qui se trouvent ainsi ramenés au prix de 200 fr. l'un ; les 124.100 francs nécessaires à cet amortissement ont été prélevés sur le compte provision pour amortissements et risques en cours.

DISSOLUTIONS

Compagnie viticole d'Amourah
(*Le Messager de Paris*, 21 janvier 1895)
(*Paris-Capital*, 23 janvier 1895)

Suivant délibération du 26 décembre 1894, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes : 1° l'assemblée déclare la Compagnie viticole d'Amourah dissoute à compter d'aujourd'hui ; 2° elle nomme liquidateurs de la Société MM. Baudouin, administrateur de la société, en conformité de l'article 46 des statuts, et René Delacroix, avec pouvoir d'agir isolément, en leur conférant, outre les pouvoirs indiqués sous l'article 46 des statuts, les pouvoirs les plus étendus pour opérer la liquidation de la société.

ABSORPTION PAR LA COMPAGNIE ALGÉRIENNE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Rentier*, 27 mai 1895)

.....
Nous vous disions, lors de notre dernière assemblée, que nous nous préoccupions des difficultés que l'avisement du prix des vins créait à cette Compagnie, et que nous prendrions, s'il y avait lieu, les mesures qui nous paraîtraient de nature à sauvegarder nos intérêts. La liquidation de la Compagnie d'Amourah a été prononcée et c'est pourquoi nous avons dû cesser de laisser figurer les actions parmi nos valeurs actives.

D'autre part, nous sommes créanciers de la Compagnie d'Amourah et les liquidateurs, à ce dûment autorisés, vont nous faire une cession complète de l'actif en paiement de notre créance.

Cette créance s'élevait, au 31 décembre, à 1.119.000 fr. ; les sommes à recouvrer un à retirer de la vente des vins et eaux-de-vie la réduiront de 400.000 fr. environ ; pour le surplus, nous recevrons en toute propriété le domaine, les plantations, les constructions, le matériel le cheptel et l'entrepôt de Bercy.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Assemblée générale ordinaire du 28 mars 1896
(*Le Messager de Paris*, 30 mars 1896)

.....
Immeubles ruraux (bâtiments, plantations et exploitations) 1.779.843 32

Au 31 décembre 1894, ce compte ne s'élevait qu'à 1.041,570 fr. 93, il y a donc, d'une année sur l'autre, une augmentation d'ensemble 738.272 francs 39.

À part quelques mouvements sans importance dans les divers éléments constituant ce compte, l'augmentation provient de la reprise par notre compagnie du domaine d'Amourah et de l'entrepôt de Bercy, reprise qui, nous vous en avons prévenu lors de notre dernière assemblée, devait être la conséquence du règlement de nos comptes avec la Compagnie viticole d'Amourah.

Nous sommes entrés en possession du domaine le 1^{er} juillet.

Nous avons récolté 23.500 hectolitres de vin que nous avons vendus en gros et dont le produit sera, tous frais déduits, d'environ 300.000 fr., que nous encaisserons dans le courant de l'année 1896, au fur et à mesure des livraisons. Comme les frais d'exploitation antérieurs à la date de notre entrée en possession ont été à la charge de la Compagnie d'Amourah, et que les frais faits par nous pendant le deuxième semestre de 1895 ne se sont élevés qu'à 110.003 fr., il nous restera un excédent d'environ 190.000 fr.

Pour l'exercice 1896, nous avons confié la régie intéressée du domaine à l'ancien directeur de l'exploitation qui, aux termes du contrat intervenu entre nous, doit participer non seulement aux bénéfices mais aussi aux pertes dans une proportion déterminée. Le traité n'est fait que pour un an, et nous aurons le droit de ne pas le renouveler si la vente de la récolte ne suffit pas à couvrir les frais d'exploitation et à payer à la Compagnie algérienne une prestation de 25.000 fr.

Tel est le nouveau mode d'exploitation que nous avons adopté et qui donnera, nous l'espérons, de bons résultats.

Dans nos écritures, le domaine d'Amourah figure pour une somme de 697.399 fr. 51, prix auquel nous avons acquis le terrain, les constructions, le matériel et le mobilier. Il y aura encore quelques dépenses non réglées à passer à ce compte, mais elles ne dépasseront pas une trentaine de mille francs.

En ce qui concerne l'entrepôt de Bercy, nous l'avons revendu de suite, mais en accordant un délai assez long à l'acquéreur pour se libérer.

.....

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 mai 1897)

.....
En ce qui a trait aux immeubles ruraux, il convient de remarquer que l'année dernière, en faisant connaître à l'assemblée les conditions de la reprise du domaine d'Amourah et le mode d'exploitation par régie intéressée qui avait été adopté, le conseil d'administration avait signalé que, sur les 697.399 fr. 61 pour lesquels il figurait sur les comptes de 1895, il restait à régler divers frais. Le prix de revient du domaine, terrains, constructions, mobilier, etc., ressortait à 712.273 fr. 92. L'administration avait compté que la récolte laisserait un excédent d'environ 190.000 fr. Il s'est élevé finalement à 192.681 fr. 50. Le conseil d'administration a cru sage de ne point passer cette somme au compte de profits et pertes et d'en prélever une partie, soit 112.273 fr. 92, pour l'appliquer à l'amortissement du prix du domaine ramené de la sorte à 600.000 fr.

CARNET.
(*La Dépêche algérienne*, 7 juin 1899)

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Jules Coste, sous-directeur du domaine viticole d'Amourah, à Dollfusville, avec M^{lle} Rosine Alfonsi. La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église Saint-Augustin, samedi, 10 courant, à 5 heures du soir.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE
(*La Dépêche algérienne*, 20 mars 1903)

On nous communique, avec prière d'insérer, l'appel ci-dessous adressé aux maires algériens et relatif à la réunion des Chambres d'agriculture :

À Messieurs les maires de l'Algérie

Messieurs,

Les chambres d'agriculture doivent se réunir le 24 courant.

À mon avis, et à celui de mes collègues, que je n'ai pas eu le temps de consulter, mais qui ne peuvent que partager ma manière de voir, il serait bon que chaque mairie envoie au délégué de sa région un exposé succinct de leurs desiderata, ainsi que de la situation des diverses récoltes.

Quoique les membres de la chambre d'agriculture, choisis dans le pays, puissent se rendre compte de l'état général, les circonscriptions sont tellement grandes, la nature du sol si différent et les altitudes si variées, puisque dans la même région on passe de quelques mètres du niveau de la mer jusqu'à mille, que les besoins peuvent être différents, et les récoltes souffrant, suivant le cas, des sécheresses prolongées et des gelées ; il y a le régime des eaux à étudier, qui est localisé sur bien des points. Il y a une question qui prime tout ; que l'on habite la plaine, le coteau ou la montagne et qu'elle que soit la culture à laquelle on se livre, l'Algérie souffre de l'insécurité, non seulement des personnes, mais encore du vol des récoltes, de la destruction des outils agricoles ou de leur disparition, situation qui s'est aggravée depuis le verdict de Montpellier et la défense que voleurs et assassins escomptent des inconscients ou mauvais Français de la métropole.

Voici un exemple :

Au domaine d'Amourah-Dollfusville, commune mixte du Djendel, depuis mars 1887, des plats de fer an tôle emboutie, destinés à brûler du goudron en cas de gelées et recouverts d'une cloche, sont restés en permanence sans jamais avoir été rentrés ; donc, depuis 16 ans, il avait manqué trois ou quatre plats et autant de cloches.

Dans l'espace du mois dernier il a disparu 34 plats, et cela sur le point le plus dangereux pour la gelée, ce qui prouve, à part que ces récipients peuvent servir à bien d'usages, la méchanceté évidente.

Cependant, au domaine, depuis 23 ans, on donne du travail aux indigènes ; le mois dernier seulement, comme paie, on a laissé dans leurs mains 9.277 fr. 70.

Ces faits arrivent partout, il faut donc nous défendre et signaler en haut lieu que la voie où l'on s'engage, c'est la perte de l'Algérie à bref délai.

Pour bien défendre une cause, il faut mettre des faits à l'appui, c'est pour cela que toutes les communes doivent signaler la situation actuelle.

Le rôle des chambres d'agriculture est bien modeste, mais comme l'agriculture est, jusqu'à ce jour, la principale branche de la prospérité de l'Algérie ; celle représentant le nombre français, européens et arabes qui souffrent comme nous de l'insécurité, serrons les rangs pour lutter contre les sentimentalistes inconscients ou les septiques qui exploitent tout ce qui peut faire arriver au but en vue. Nous avons pour nous toute la représentation algérienne, ainsi que notre honorable gouverneur qui connaît la situation et lutte pour le bien de l'Algérie.

Maires de l'Algérie, envoyez aux membres de votre région tout ce qui peut les éclairer ; formons un faisceau que rien ne puisse briser ; il faudra bien qu'on tienne compte de nos justes revendications.

L. Coste,

officier du mérite agricole , membre de la chambre d'agriculture du département d'Alger, directeur du domaine- viticole d'Amourah, adjoint spécial de Dollfusville.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 9 avril 1903)

Le vignoble d'Amourah, très éprouvé par les gelées et par le sirocco, a produit une récolte très faible ; elle s'élève à 6.000 hectolitres environ.

Miliana

(La Dépêche algérienne, 13 juin 1904)

Les vétérans des armées de terre et de mer se sont réunis en un banquet fraternel. Dès le matin arrivaient des environs : M. Jobez, conseiller général, président d'honneur de la section ; M. Coste, directeur de la Compagnie viticole d'Amourah ; M. Téton, maire d'Aïn-Sultan ; M. Dunan, du Djendel, etc.

Bienfaisance.

(La Dépêche algérienne, 2 mars 1905)

À la suite d'un apéritif offert par les employés du domaine d'Amourah en l'honneur de M. Laurent Coste, une quête a été faite, qui a produit 26 francs, destinés à être partagés entre la Bouchée de Pain et la Goutte de Lait.

Cette somme nous a été adressée. Nous la faisons parvenir aux œuvres mentionnées.

CESSION PAR LA COMPAGNIE ALGÉRIENNE (1905)

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société anonyme au capital de 25 millions de francs²
SIÈGE CENTRAL : À PARIS, 11, RUE DES CAPUCINES
Assemblée générale ordinaire du 31 mars 1906
(*Recueil des assemblées générales*, 1906)

.....
La vente du domaine d'Amourah ayant été effectuée dans le cours de l'exercice 1905, ainsi que vous le faisiez connaître notre précédent rapport, la Compagnie algérienne ne possède plus aucun vignoble.

Étude de M^e FLEURY, greffier ffons de commissaire-priseur à Miliana.
(*La Dépêche algérienne*, 3 et 5 juillet 1908)

Le dimanche 12 juillet 1908, à 9 heures matin, au domaine d'Amourah, Dollfusville, près de Lavigerie, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

1° 3.300 hectolitres vin blanc ;

2° 3.800 hectolitres vin blanc rosé.

Au comptant et le 7 1/2 pour % en sus.

Cette vente a été autorisée par M. le juge de paix du canton de Miliana, suivant ordonnance du 27 juin 1908, en exécution de la loi du 30 avril 1906, article 11.

Le greffier : FLEURY.

CHASSEURS
(*La Dépêche algérienne*, 7 septembre 1912)

sont informés que la chasse est rigoureusement interdite sur le domaine d'Amourah, à Dollfusville. Le fermier ne peut délivrer d'autorisation.

VENTE DE RAISINS
(*La Dépêche algérienne*, 4 et 6 décembre 1912)

La totalité de la récolte en raisins provenant des vignes du Domaine d'Amourah à Dollfusville, étant vendue pour dix années consécutives à une maison de Montpellier, par les soins de l'Office vinicole algérien, 1, passage Daguerre, à Alger. — Téléphone 20.33.

S'y adresser pour la revente des produits. On achèterait encore plusieurs récoltes. Faire offres directes.

(*La Dépêche algérienne*, 22 avril 1925)

Porcs à vendre.

² Divisé en 50.000 actions de 500 francs, libérées et au porteur, se négociant au comptant et à terme.
Cote officielle : cours du 31 mars 1906, 910 francs.

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche algérienne*, 23 novembre 1934)

DOLLFUSVILLE-ISSERVILLE. — M. Arigon, M^{me} née Dauvergne, et leur fille ; M. Jules Dauvergne, M^{me} et leurs enfants ; M. Donato, M^{me}, née Dauvergne, et leur fils ; M. Hubert Dauvergne, M^{me} et leurs filles ; M. Gras, M^{me}, née Dauvergne, et leur fille ; M^{lle} Léonie Dauvergne ; M. Crouzat, M^{me}, née Arigon, et leurs enfants ; M. Joseph Yvars, M^{me} et leurs enfants ; les familles Yvars, Chabassière, Moulin, Pastor, Renhard, Crouzat, Chertier, parents, alliés et amis vous font part du décès de

Madame Veuve DAUVERGNE
née Marie YVARS

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-mère, tante, cousine et alliée, survenu à Dollfusville, domaine d'Amourah, le 22 novembre 1934, dans sa 72^e année, munie des sacrements de l'Église. Et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu à Isserville, aujourd'hui, à trois heures.

Réunion au domicile mortuaire.

POMPES FUNEBRES ALGÉRIENNES
62, rue de Constantine. — Tél. 27.03 et 19.79

VOYAGE D'ÉTUDES
L'amiral Abrial visite l'Ouest du département
(*La Dépêche algérienne*, 27 septembre 1940)

À Médéa

.....
Au Ghribs, pavoisé et orné d'un arc de triomphe, le chef de la colonie fut reçu par M. Martin, directeur de l'irrigation, et visita en détail les travaux du barrage sur lesquels M. Poupet, directeur des travaux publics, fournit des explications détaillées. De là, l'amiral se rendit à Dollfusville où il parcourut le domaine d'Amourah et ses immenses caves. Il s'intéressa tout particulièrement au problème de l'irrigation de la région sur lequel il se fit donner par les colons de nombreuses précisions.

(*La Dépêche algérienne*, 26 janvier 1944)

À VENDRE orangers Washington et clémentiniers très beaux plants à prendre près Alger. Ecrire DOMAINE D'AMOURAH, avenue Pasteur, Alger. (83.817).
